

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 28 (1998)
Heft: 12

Rubrik: Courrier : comptes en déshérence

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comptes en déshérence

Vous avez été très nombreux à donner votre avis sur le délicat problème de la restitution de 1,9 milliard de francs aux survivants de l'Holocauste. Voici quelques extraits de lettres.

Tout d'abord, une remarque. Restituer ne me paraît pas le terme juste, puisque les comptes en déshérence n'atteignent pas, et de très loin, le chiffre indiqué. Le verbe exact est: payer. Je crois que M. Delamuraz a dit ce dont il s'agit. Il a donc fallu payer pour faire cesser le chantage. Les menaces de boycott à l'égard des banques ont fait leur effet, vu leurs engagements aux USA. Ces deux colosses ont peut-être aussi des pieds d'argile. Le milliard perdu récemment par l'UBS le montre bien. Quant au rôle du gouvernement américain dans cette affaire, on peut juger de sa valeur et de sa morale dans le «Braguette-gate» actuel.

*Alfred Vodoz
Rue de Lausanne 85
1202 Genève*

Très partagée

Concernant la restitution des biens aux titulaires de comptes en déshérence, il n'est pas facile de répondre oui ou non! Que suis-je et qui suis-je pour porter un jugement? A qui reviendra cet argent? Je pense que la justice n'est pas de ce monde et qu'elle n'appartient qu'à Dieu (...) Je

Trains peu sûrs!

De plus en plus de personnes âgées sont importunées, voire attaquées, dans les trains régionaux où les contrôleurs sont absents. Faut-il réhabiliter ces derniers? Vous sentez-vous menacés dans les trains?

Ecrivez à la rédaction de «Génération», case postale 2633, 1002 Lausanne.

suis très partagée, et même écartelée, avec ce problème des juifs.

*Marie-José Bugnon-Pugin
Rue de la Gare 5
1096 Cully*

Des absents

Je suis toujours contente de donner mon opinion. En ce qui concerne l'article sur la restitution des milliards aux survivants de l'Holocauste, ce n'est pas cinquante ans après cette horreur que l'on règle des comptes. Surtout qu'il y aura toujours des profiteurs et beaucoup d'absents.

*Lucy Fattebert
Ch. de la Forêt 13
1018 Lausanne*

Tous coupables

Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose de bon à retenir de l'ouragan moral et légal qui secoue l'Amérique? Il me semble que le moment est arrivé de participer à une humiliation planétaire. Ce n'est pas seulement Clinton ou la jeune femme, ni même le procureur sans pudeur qui doivent demander pardon. Chacun de nous est coupable, sinon d'avoir commis les mêmes méfaits, du moins de notre silence, d'indifférence, de passivité et de lâcheté. Nous sommes horrifiés devant la montée de l'immoralité depuis deux générations.

*Lucette Tenger
Via Fossati 19
18010 Cipressa (Italie)*

Chiffre erroné

Dans votre article «Vivre sa retraite autrement» d'octobre, vous mentionnez la Résidence Nova Vita en indiquant le prix pour une pièce de Fr. 3190.-, soit Fr. 4320.- avec un repas pas jour. Nous tenons à vous informer que le repas par jour est bien inclus dans le prix de fr. 3190.-.

*B. Lüdemann, Nova Vita
Av. des Alpes 63
1820 Montreux*

Calculs complexes

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre article «Les trois piliers de



la prévoyance», paru en octobre. Le passage suivant m'a toutefois étonné: «En fait, si les rentes AVS sont facilement calculées en fonction du nombre d'années de cotisations et de leur montant, la situation se complique un peu lorsqu'on aborde le deuxième pilier.»

Jusqu'à la fin 1996, l'estimation du montant futur d'une rente AVS n'était pas aussi évidente que vous le laissez entendre. Dès le 1^{er} janvier 1997 (entrée en vigueur de la 10^e révision), ce calcul est devenu sensiblement plus complexe en raison notamment du splitting et des bonifications pour tâches éducatives. Lorsqu'un assuré a été marié et divorcé plusieurs fois, le calcul de la rente, après l'exécution de plusieurs splittings en cas de divorce, devient particulièrement compliqué.

*Elie Benmoussa
Directeur de la Caisse
cantonale vaudoise AVS
1815 Clarens*



Le savoir-faire du cœur

Tous les dimanches soir, l'animateur Gil Caraman reçoit des travailleurs sociaux et des représentants des institutions sociales, qui évoquent leurs problèmes et présentent leurs projets. Ne ratez pas l'agenda social destiné aux seniors, qui vous sera certainement utile.

Les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre, dès 21 heures, sur RSR La Première.